



COMMUNE DE MARCLOPT (LOIRE)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 06 octobre 2021

L'An deux mil vingt et un le 06 octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de Madame EYRAUD Catherine , Maire

Membres présents : DOITRAND Raphaël BRUN Bernard, OULION Emmanuel, DURAND Josiane, AGOSTINI Bernadette , HERRGOTT Eric, PERRET Sandrine, BAROU Stéphane, SAUZET Pierre , LACHAND Gaëlle, REY Bruno, PONTONNIER Dominique, GAUDIN Valérie

Absents : M FAYARD Pierre

Secrétaire de séance : Mme DURAND Josiane

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Le compte-rendu de la précédente réunion, adressé avec la convocation, est approuvé à l'unanimité.

2021-040 : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAUX USEES RUE CHARLES DE GAULLE / POMPIDOU ET RTE DU CHATELARD

Lors du conseil en date du 08/12/2020, le Conseil Municipal a autorisé Mme Eyraud à signer la convention financière du SIVAP concernant les travaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, de la route du Châtelard jusqu'à la rue Charles de Gaulle (devant la mairie) ainsi que la rue Georges Pompidou.

Pour mémoire, ces travaux seront réalisés en coordination avec le remplacement des réseaux d'eau potable prévus par le Syndicat du SIVAP.

Le SIVAP sera coordonnateur.

Lors du conseil en date du 29/06/2021, le Conseil Municipal a autorisé Mme Eyraud à signer la convention finance du SIVAP précisant que le montant à charge des travaux pour la commune était estimé à 794 000€.(frais de maîtrise d'œuvre et frais généraux inclus) en cas de réalisation de la totalité des travaux (y compris la tranche optionnelle 2 ou 3).

L'ouverture des plis a eu lieu le lundi 28 juin et une négociation a été faite auprès des entreprises.

Du fait du COVID, les prix des matériaux ont augmenté et le montant estimé , toutes tranches comprises , est inférieur à la réalité

RECAPITULATIF DES DEPENSES	EU	EP	Voirie	Total
Travaux	577 203,00 €	104 658,00 €	113 842,50 €	795 703,50 €
Maîtrise d'œuvre (suivant contrat moe)	22 160,70 €	4 694,40 €	7 282,27 €	34 137,37 €
AMO Levé topo	118,32 €	25,06 €		143,38 €
AMO diag amiante HAP	197,19 €	41,77 €		238,96 €
AMO Contrôles de réception	197,19 €	41,77 €		238,96 €
Coordonnateur SPS (estimation)	3 000,00 €	500,00 €	500,00 €	4 000,00 €
Visites particuliers	1 650,00 €			1 650,00 €
Diagnostic Amiante / HAP - AC Environnement	3 899,00 €			3 899,00 €
Levé topographique A2 TOPO	3 050,00 €			3 050,00 €
Inspection télévisée EU - Resotec	2 882,00 €			2 882,00 €
Inspection télévisée EP - Resotec		3 420,00 €		3 420,00 €
Tests à la fumée	1 440,00 €			1 440,00 €
Contrôles de réception	7 735,00 €	2 170,00 €		9 905,00 €
TOTAL	623 532,40 €	115 551,00 €	121 624,77 €	860 708,17 €

La commission finances s'est donc réunit le 28/09 afin de savoir si la commune pouvait se lancer dans les travaux, sachant que ces travaux précèdent les travaux de sécurisation du carrefour.

Ainsi la commission finances, consciente des difficultés que pourra rencontrer le budget propose de s'engager dans la tranche ferme : le renouvellement du réseau des eaux usées.

La commission finances prévoit aussi de suivre avec attention les demandes de subventions faites, afin d'avoir 60 à 80% du montant des travaux

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** l'accord au commencement des travaux seulement pour la tranche ferme
- **DIT** que les travaux seront amortis sur 60ans(durée maximale)

2021-041 : PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ASSAINISSEMENT : ECOULEMENT DES EAUX PLUVIALES DANS LE RESEAU UNITAIRE

Le budget principal doit subventionner le budget assainissement pour l'eau pluviale.

Il appartient à l'assemblée délibérante de la collectivité de fixer forfaitairement la proportion des charges de fonctionnement et d'investissement qui fera l'objet d'une participation du budget général versé au budget annexe du service d'assainissement

La circulaire indique les fourchettes de participation suivantes calculées sur le budget annexe assainissement

	Participation aux charges de fonctionnement du budget annexe assainissement	Participation aux amortissements et aux intérêts des emprunts du budget annexe assainissement
Réseau unitaire	de 20 % à 35 % des charges de fonctionnement (hors amortissements et intérêts des emprunts)	de 30 % à 50 % des amortissements et des intérêts des emprunts
Réseau séparatif	Maximum de 10 % des charges de fonctionnement (hors amortissements et intérêts des emprunts)	

A ce jour , il est retenu les pourcentages suivants :

- 20% aux charges de fonctionnement
- 30% aux amortissement et intérêts des emprunts
- 0% pour le réseau séparatif

La commune compte pour 2020

- 2 663.7 mètres de réseau unitaire
- 2 250.1 mètres de réseaux d'eaux usées.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe du versement au budget annexe assainissement, par le budget général, d'une contribution au titre des eaux pluviales
- **DIT** qu'en application de la circulaire du 12 décembre 1978, cette contribution est calculée de la façon suivante
 - 20% des charges de fonctionnement du réseau figurant au compte administratif n-1 du budget annexe assainissement pondérées par la part de réseaux unitaires sur le linéaire total
 - 30% des amortissements techniques (amortissement des subventions reçues déduits) et intérêts des emprunts figurant au compte administratif n-1 du budget annexe assainissement pondérées par la part de réseaux unitaires sur le linéaire total
- **AUTORISE** le versement du Budget principal au Budget assainissement à hauteur de 4 393.67€
- **DIT** que ce montant est recalculé chaque année.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Le 22 septembre Mme Eyraud et M Brun ont rencontré l'entreprise réalité environnement qui réalise actuellement un diagnostic eau pluviale sur la commune. Une réunion de restitution est prévue le 08/11 à 10h en mairie de Marclopt. L'ensemble des membres de la commission travaux fossé voirie est convié à cette réunion.
- Réunion CCAS avec la commune de St Laurent la Conche lundi 11/10 à 20h00
- Mme Deleage arrête son contrat de travail. Une session de recrutement a été organisée mardi 05/10 pour trouver un(e) remplaçant(e).
- La commission travaux de la C.C.F.E se réunit le 13/10.
- Le radar pédagogique a été installé rue Marcus Claudius. Il restera une semaine dans cette rue , puis sera déplacé au niveau de l'école, puis chemin de Grangeneuve et pour finir il sera installé au centre bourg.
- Rencontre du Conseil Départemental et de la C.C.F.E le 22/10 pour parler de l'aménagement du carrefour

- La réfection de la voirie , ainsi que la mise en place d'une voie mode doux se fera progressivement dans les années à venir. En attendant ces aménagements, M Sauzet propose de mettre en place sur la voie Rue Charles de Gaulle une priorité aux piétons. Il cite l'exemple de Montbrison qui, vers son cimetière, a créé une voie « priorité aux piétons/cyclistes » .Cela ne demande qu'une signalisation au sol. Mme Eyraud trouve l'idée intéressante. Cela pourrait être une solution temporaire en attendant la création de la voie mode doux. La proposition sera étudiée. Le point sera abordé avec le cabinet réalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10

Présents	Signature
Catherine EYRAUD, Maire	
Pierre FAYARD, 1 ^{er} adjoint	ABSENT
Raphaël DOITRAND, 2 ^{ème} adjoint	
Bernard BRUN, 3 ^{ème} adjoint	
Emmanuel OULION, 4 ^{ème} adjoint	
Josiane DURAND	
Bernadette AGOSTINI	
Eric HERRGOTT	
Sandrine PERRET	
Stéphane BAROU	
Pierre SAUZET	
Gaëlle LACHAND	
Bruno REY	
Dominique PONTONNIER	
Valérie GAUDIN	